

LA TANZANIE, UN PAYS SOLIDE CONFRONTÉ AUX DÉFIS DU XXI^E SIÈCLE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France-Madagascar et pays de l'Océan indien en Tanzanie

10 au 19 septembre 2018

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Madagascar et pays de l'Océan indien, conduite par M. Ronan Dantec, Président délégué pour la Tanzanie, et composée de MM. Cyril Pellevat et Bernard Jomier, s'est rendue en Tanzanie, du 9 au 16 septembre 2018, accompagnés par M. Frédéric Clavier, Ambassadeur de France en Tanzanie.

Centré sur les questions du développement durable, le programme de la délégation a permis de s'entretenir avec de nombreuses autorités : MM. January Makamba, ministre de l'Environnement, Makama Mbarawa, ministre de l'Eau, Japhet Hasunga, Vice-ministre des Ressources naturelles et du tourisme, Job Ndugai, Président du Parlement, ainsi que trois présidents de commissions parlementaires, MM. Azzan Mussa Zungu (Affaires étrangères), Nape Moses Nnauye (Terre, Ressources naturelles et Tourisme) et Emmanuel Mwakasaka (Privilèges, Ethique et Pouvoirs).

Répondant à l'intérêt des sénateurs français pour leur pays d'Afrique de l'Est, ils ont appelé de leurs vœux le développement de coopérations bilatérales, pour soutenir la Tanzanie dans les défis qu'elle a à relever.

La délégation a également rencontré MM. Davis Mwampufe, maire de Dodoma, et Amani Abeid Karume, ancien Président de Zanzibar.

À Dar es Salam, des échanges ont eu lieu avec les conseillers du Commerce extérieur, la communauté française et des représentants tanzaniens de la société civile.

La délégation a aussi eu une réunion de travail avec l'équipe de l'Agence française de développement (AFD) et a visité un établissement hospitalier qui a bénéficié de son soutien.

Ces échanges ont permis à la délégation de mieux cerner les défis qui se présentent à l'un des pays les plus stables de la région, tant sur

le plan politique (I), qu'en matière de développement (II) et de préservation de la biodiversité (III).



La délégation avec les Présidents de commission au Parlement

I. Situation politique en Tanzanie

La Tanzanie est une République fédérale multipartite présidentielle née le 26 avril 1964 de la fusion du Tanganyika et de Zanzibar qui avaient accédé à l'indépendance respectivement le 9 décembre 1961 et le 10 décembre 1963 après les colonisations allemande puis britannique. Le nom de Tanzanie est ainsi formé du « Tan » de Tanganyika et du « zan » de Zanzibar.

Malgré ses quelque 120 groupes ethniques et langues distinctes, le pays est reconnu comme bénéficiant d'une stabilité rare dans la région.

La démocratie est préservée grâce à l'héritage de son premier Président, le charismatique Julius Nyerere, qui est resté 30 ans au pouvoir sans installer de régime autoritaire ou dictatorial.

La Tanzanie est une République fédérale dotée d'un régime présidentiel. Le parti principal est le Chama cha Mapinduzi (Parti de la Révolution – CCM).

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans et nomme le Premier ministre qui représente le gouvernement auprès du parlement. Le Président de la République nomme les ministres, choisis parmi les 274 membres du Parlement. Le CCM détient aujourd'hui la majorité des sièges. Zanzibar dispose de son propre parlement, doté de 50 sièges pourvus au suffrage universel direct tous les cinq ans.

La délégation a relevé deux points qui pourraient affaiblir la stabilité du pays : la possible évolution autoritaire du régime présidentiel et la crise que traverse Zanzibar depuis les dernières élections.

A – L'évolution du régime présidentiel

L'actuel Président de la République, M. John Magufuli (CCM), a été élu en octobre 2015.

Dès sa prise de fonction, il a imposé un nouveau style, donnant la priorité à la lutte contre la corruption, l'amélioration des services publics et la réduction des dépenses de l'État.

Suite à une de ses promesses de campagne, les ministères ont déménagé à Dodoma, rejoignant le Parlement qui y siège depuis 1996.

Par ailleurs, la délégation a constaté que les organisations de défense des droits de l'Homme et la société civile dénoncent une régression de la liberté d'expression. La délégation locale de l'Union européenne a d'ailleurs publié un communiqué en février 2018 dans lequel elle déplore la flambée de violence politique (tentative d'assassinat d'un député de l'opposition, disparition d'un journaliste...). À moins de deux ans des prochaines échéances électorales, le groupe d'amitié restera vigilant quant à une possible évolution autoritaire du régime.

B – L'archipel de Zanzibar

Bien que rattaché à la Tanzanie, Zanzibar bénéficie d'une certaine autonomie politique. L'archipel désigne son président placé à la tête d'un gouvernement local chargé des affaires régionales. La Chambre des Représentants est chargée de voter des lois qui relèvent de son domaine de compétence.

Zanzibar traverse une crise politique grave depuis que la commission électorale locale a, malgré les contestations des États-Unis et de l'Europe, décidé d'invalidier les résultats du scrutin du 25 octobre 2015, qui donnait vainqueur M. Seif Sharif Hamad, Vice-président de Zanzibar et chef du Front civique uni (CUF), principal parti d'opposition au CCM.



La délégation reçue à l'association française de Zanzibar

Le CUF a appelé à boycotter les nouvelles élections qui se sont déroulées le 20 mars 2016. Le Président sortant Ali Mohamed Shein (CCM), sans véritable opposant, a été réélu.

La délégation s'est longuement entretenue avec M. Amani Abeid Karume, Président de Zanzibar de 2000 à 2010 et qui fait figure de « sage » sur l'île. Il avait, lors de son deuxième mandat, initié un dialogue de paix entre le CCM et son opposant historique, le CUF. Il estime que, à nouveau, la reprise du dialogue entre le CCM et le CUF est fondamentale pour l'unité de la Tanzanie.

II. Développement du pays

La Tanzanie a connu, au cours de la dernière décennie, une croissance de l'ordre de plus de 6,5 % par an, qui devrait se maintenir encore à un niveau important.

Malgré cette conjoncture économique favorable, la Tanzanie est confrontée à un niveau de pauvreté élevé (80 % de la population vit avec moins de 2 USD par jour) et sa population devrait passer de 50 millions d'habitants à 137 millions d'ici 2050.

Elle est l'un des principaux pays bénéficiaires de l'aide publique au développement en Afrique subsaharienne. Si ses principaux bailleurs sont les États-Unis, la Banque mondiale et le Royaume Uni, l'Agence française de développement (AFD), participe aussi très largement aux projets de développement du pays.

A – L'Agence française de développement

Les engagements de l'AFD en Tanzanie sont en forte progression depuis 2010 (+ 390,6 M€), principalement dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, des infrastructures de transport et du développement urbain.

En matière d'eau et d'assainissement, l'AFD contribue à la mise en œuvre du premier Programme national de développement du secteur de l'eau. En effet, malgré des

ressources en eau importantes, l'accès à une eau de qualité reste difficile en Tanzanie. Seulement 25 % de la population est raccordée à un système d'assainissement, 50 % de la population rurale a accès à l'eau potable (80 % pour la population urbaine). D'ici à 2019, l'objectif des autorités tanzaniennes est de donner accès à l'eau potable à 80 % de la population rurale et à 98 % de la population urbaine et que 75 % de la population utilise des systèmes d'assainissement.

En matière de santé aussi, l'AFD est présente en soutenant l'initiative du service de santé de l'Aga Khan en Tanzanie dans le but d'améliorer son réseau de santé, à Dar es Salam et dans tout le pays. Les défis à relever dans le secteur de la santé en Tanzanie demeurent très importants : l'espérance de vie n'est que de 59 ans. Le projet soutenu par l'AFD consiste notamment à participer au financement de l'agrandissement de l'hôpital existant. À cet égard, la délégation a pu constater la grande qualité des nouveaux aménagements lors de sa visite.



Visite de l'hôpital Aga Khan de Dar es Salam

B – Dodoma, nouvelle capitale, facteur de développement du centre du pays ?

Située à 500 kilomètres à l'intérieur des terres, sur le plateau central tanzanien, peu peuplé, Dodoma est la capitale officielle de la Tanzanie. Avec seulement 300 000 habitants, elle est dix fois moins peuplée que Dar es Salam (3 millions d'habitants).

La décision de déplacer la capitale de Dar es Salam à Dodoma remonte à 1973 quand, à la suite de la déclaration d'Arusha de 1967, le Président Julius Nyerere décida d'appliquer une politique d'aménagement du territoire destinée à remédier aux déséquilibres et aux injustices géographiques hérités de la colonisation qui avait privilégié le littoral par rapport à l'intérieur du pays. Cependant, le siège de l'Assemblée nationale n'y fut transféré qu'en février 1996, révélant ainsi les nombreuses réticences à ce projet.

Le gouvernement est à ce jour officiellement installé à Dodoma et c'est principalement dans

cette ville que les entretiens politiques de la délégation se sont tenus. Le Président de la République devrait s'y installer prochainement. Toutefois, la plupart des représentations diplomatiques sont encore localisées à Dar es Salam, malgré la donation par le Président Magufuli de titres de propriété à Dodoma, pour les inciter à y construire de nouveaux locaux.

La municipalité de Dodoma couvre une superficie de 2 700 km², dont seulement 700 sont urbanisés à ce jour. Les obstacles au transfert effectif des fonctions politiques à Dodoma, résultent d'une part, de la résistance des élites locales et diplomatiques, économiques et politiques, très attachées à la situation littorale de Dar es Salam et, d'autre part, de la petite taille de l'aéroport et le manque d'infrastructures de transport pour relier Dodoma au reste du pays.

La délégation s'est entretenue avec M. Davis Mwamfupe, maire de Dodoma, qui est confronté à des défis urbains considérables. Les terrains ayant vocation à terme à accueillir les ministères ne sont pas encore viabilisés et le plan d'urbanisme présenté à la délégation a semblé encore très approximatif. Les équipements collectifs, notamment en matière d'alimentation en eau et d'assainissement, sont insuffisants. Enfin, les moyens administratifs de la ville paraissent inadaptés aux besoins d'une capitale politique. Soulignant l'expertise française, M. Ronan Dantec a invité le maire à participer au Sommet Afrique-France sur la ville durable prévu en 2020 et annoncé par le Président de la République française, M. Emmanuel Macron, lors de son discours de Ouagadougou de novembre 2017.

III. Sauvegarde de la biodiversité en Tanzanie

La sauvegarde de la biodiversité en Tanzanie apparaît désormais comme une priorité. Lors de la Conférence d'Arusha en 1961, M. Julius Nyerere, alors Premier ministre de Tanzanie, déclarait : « *La préservation de notre vie sauvage est un grave sujet qui concerne tous les Africains. [...] En acceptant la responsabilité de la vie sauvage, nous déclarons solennellement que nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour que les petits-enfants de nos enfants puissent jouir de ce riche et précieux héritage* ».

Or, outre le fléau du braconnage, la Tanzanie est l'un des pays africains les plus exposés au dérèglement climatique. L'agriculture, très dépendante des conditions climatiques représente 21 % du PIB et emploie plus de 65 % de la population. Les sécheresses auront aussi de graves conséquences sur la production hydroélectrique.

La délégation sénatoriale a émis le vœu que les Tanzaniens soient associés aux travaux de la réunion de suivi du « *One Planet Summit* », prévue en mars 2019 à Nairobi, ainsi qu'à ceux du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature en 2020.

A – Le tourisme en Tanzanie, facteur de protection de la biodiversité

Le tourisme est la seconde source de devises du pays et représente environ 15 % du PIB du pays. Si les plages de Zanzibar figurent en bonne place parmi les destinations touristiques, les safaris attirent de plus en plus de touristes et la Tanzanie a affecté environ un quart de sa superficie à des parcs nationaux, réserves de gibier et aires de gibier contrôlées.

Avec dorénavant 1,2 million de touristes par an, une marge de progression reste largement disponible, mais nécessite une vigilance accrue en matière de sauvegarde de la biodiversité, ce dont les autorités tanzaniennes sont conscientes. La priorité est la lutte contre le braconnage. En effet, la population de pachydermes y a diminué de 60 % entre 2009 et 2014. Une réduction considérable du braconnage a été constatée depuis 2014, notamment grâce aux efforts d'une unité tanzanienne d'élite spécialisée dans le renseignement.

Le rôle des parcs nationaux de Tanzanie (géré par l'organisme public TANAPA) est également fondamental dans cette lutte. La délégation a d'ailleurs pu observer la mobilisation de ses gardes.

B – Le développement des corridors entre les parcs nationaux

Les corridors permettent aux grands mammifères de migrer d'une réserve à une autre en fonction des saisons et de l'état des pâturages. Ils garantissent un brassage indispensable à leur survie. Or, ces corridors sont en nombre insuffisant et souvent dans un état critique.

Les populations locales y sont généralement opposées. En effet, elles vivent majoritairement de l'agriculture et de l'élevage tandis que les terres exploitables sont épuisées et que les corridors augmentent la prédation par les grands carnivores.

Il est donc indispensable de prendre en considération le contexte local et d'aider les populations locales, afin de protéger et de développer les réseaux de corridors dans le pays.

C'est ce qu'a bien compris M. Nicolas Nègre, un Français que la délégation a rencontré et qui gère une concession privée « *Chem Chem Wildlife* », une réserve sauvage de 20 000 hectares au sud-est du lac Manyara et qui y a développé une fondation à but non lucratif « *LiveWildLife* ».

Cette fondation contribue à la cohabitation entre les hommes et les animaux, à la préservation de cet écosystème, en misant sur l'éducation et en impliquant les communautés locales, permettant une dynamique économique, en faisant travailler près de 200 personnes (dont 60 % sont issus des villages voisins), dans des établissements d'exception qui proposent une nouvelle approche du safari.

Intéressés par cette approche novatrice, les membres de la délégation ont dit vouloir accompagner M. Nègre dans son action, en particulier pour l'aider à développer de nouveaux corridors, en Tanzanie, mais aussi entre ce pays et ses voisins, le Kenya et le Mozambique, notamment.

La délégation a proposé que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour à la 7^e session plénière de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES), surnommée le « GIEC de la biodiversité¹ », qui sera accueillie par la France en mai 2019.

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Composition de la délégation



M. Ronan DANTEC
Président délégué pour la Tanzanie
Sénateur de Loire-Atlantique
(RDSE)



M. Bernard JOMIER
Membre du groupe d'amitié
Sénateur de Paris
(SOCR)



M. Cyril PELLEVALT
Membre du groupe d'amitié
Sénateur de Haute-Savoie
(Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_622.html